

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION 2016

MODE DE PAIEMENT:

Espèce, CB, chèque, chèques vacances, mandat et virement bancaire.

OUVERTURE: Le camping est ouvert du 9 avril au 17 septembre 2016.

ACCUEIL: L'accueil des vacanciers séjournant en mobile-home et en camping/caravaning à lieu pendant toute cette période.

La location en mobile-home ou caravane s'effectue: du samedi au samedi sur la haute saison; en basse saison la location peut se faire à la nuitée.

Pour les emplacements camping/caravaning, la location se fait à la nuitée.

SÉJOUR RETARDE: Tout retard de plus d'une journée, devra être signalé par écrit. En l'absence d'écrit, l'objet de la location devient disponible 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation et l'acompte et/ou le solde reste acquis au camping. Si le camping n'arrive pas à relouer, le solde du séjour (si celui-ci n'est pas soldé) est entièrement dû par la famille qui a annulé au dernier moment.

DÉPART ANTICIPE: Dans le cas d'un départ anticipé aucun remboursement, ni déduction ne seront consentis.

L'INTERRUPTION DE SÉJOUR PAR LES VACANCIERS EST DUE

ANNULATION DE SÉJOUR: Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par lettre recommandée, fax ou mail. En cas d'annulation même en cas de force majeure le camping ne fait aucun remboursement. Dans le cas d'une annulation de moins de 30 jours, le séjour est entièrement dû.

LOCATION DE MOBILE-HOME / CAMPING-CARAVANING:

L'installation sur l'emplacement, attribué par le gestionnaire, ne pourra se faire qu'après avoir réglé le montant du séjour.

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE:

Les animaux sont tolérés, ils doivent être tenus en laisse et vaccinés. Le propriétaire doit fournir le carnet de vaccination.

Ils ne doivent pas être laissés seuls dans la caravane/tente ou mobile-home.

Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont interdits ainsi que les NAC (nouveaux animaux de compagnies).

RÈGLEMENT DES SÉJOURS:

A) EN MOBILE-HOME:

ACOMPTE: Votre réservation est confirmée à réception de l'acompte égal à 30% du séjour, dans les quinze jours suivant la proposition. Passé ce délai, l'offre devient caduque, l'équipement est remis en location.

SOLDE: Règlement complet 1 mois avant le début du séjour.

CAUTIONS: A l'arrivée, une caution de 260 € vous sera réclamée ainsi qu'un chèque de 45 € (caution ménage) – chèques en dépôt – ils seront détruits après votre état des lieux; si l'état et la propreté de la location est satisfaisante. Les inventaires se font uniquement le samedi matin.

B) EN CAMPING – CARAVANING:

ACOMPTE: Votre réservation est confirmée à réception de l'acompte égal à 30% du séjour, dans les quinze jours suivant la proposition. Passé ce délai, l'offre devient caduque, l'emplacement est remis en location.

SOLDE: Le règlement se fait à l'arrivée avant d'accéder à l'emplacement attribué.

CAUTIONS: Le badge d'accès au camping, compris dans la prestation, est remis

contre dépôt d'une caution de 30 €, encaissable en cas de perte ou de dégradation. **ATTENTION** ne pas stocker les badges près des téléphones portables, cela les détruit.

LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT DE CHANGER L'EMPLACEMENT ATTRIBUÉ

SÉJOURS CAMPING-CARAVANING:

ARRIVÉE: Les emplacements sont disponibles à partir de 14h00.

DÉPART: Les emplacements doivent être libérés impérativement à 11h45.

SÉJOURS MOBILE-HOME:

ARRIVÉE: La remise des clés se fait entre 14h00 et 19h30 après dépôt des cautions.

DÉPART: Entre 8h15 et 11h45, sur rendez-vous préalable pris à l'accueil avant le départ (inventaire, état des lieux), le samedi matin uniquement.

ATTENTION:

En cas de départ en dehors des périodes d'inventaires, les chèques de cautions seront détruits après vérification de l'état du mobile-home.

Nos tarifs comprennent l'électricité, l'eau, le gaz, le stationnement pour une voiture (forfaits pour les linéaires), l'animation et l'accès à la piscine.

Le nombre d'usagers (bébé compris) ne peut pas dépasser la capacité d'accueil de l'équipement soit:

MOBILE-HOME 4 places = 4 Personnes maxi.

MOBILE-HOME 6 places = 6 Personnes maxi.

Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l'emplacement ou la location allouée: toute infraction à cette règle donnera droit à la direction de résilier l'inscription et d'exclure immédiatement du site les personnes non autorisées. Dans le cas d'une telle résiliation, les personnes ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ASSURANCE: il appartient au locataire de s'assurer. Le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie...

FACTURATIONS COMPLÉMENTAIRES:

Frais de réservation: 15,00 €

Achat alèses **OBLIGATOIRE:** 4,00 € l'alèse

Nettoyage si nécessaire du mobile-home ou forfait ménage: 45€

Taxes de séjour pour les personnes à partir de 18 ans: 0,61 € par jour

EQUIPEMENT MOBILE-HOME:

- Les couvertures et oreillers (selon nombre de couchage)

- La vaisselle, le four micro-onde, la cafetière, le frigo et gazinière

- Par mesure d'hygiène, des alèses jetables vous sont vendues

- Draps et linge de maison non fournis.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES:

(camping et mobile-homes) Le stationnement du véhicule est obligatoire sur son emplacement

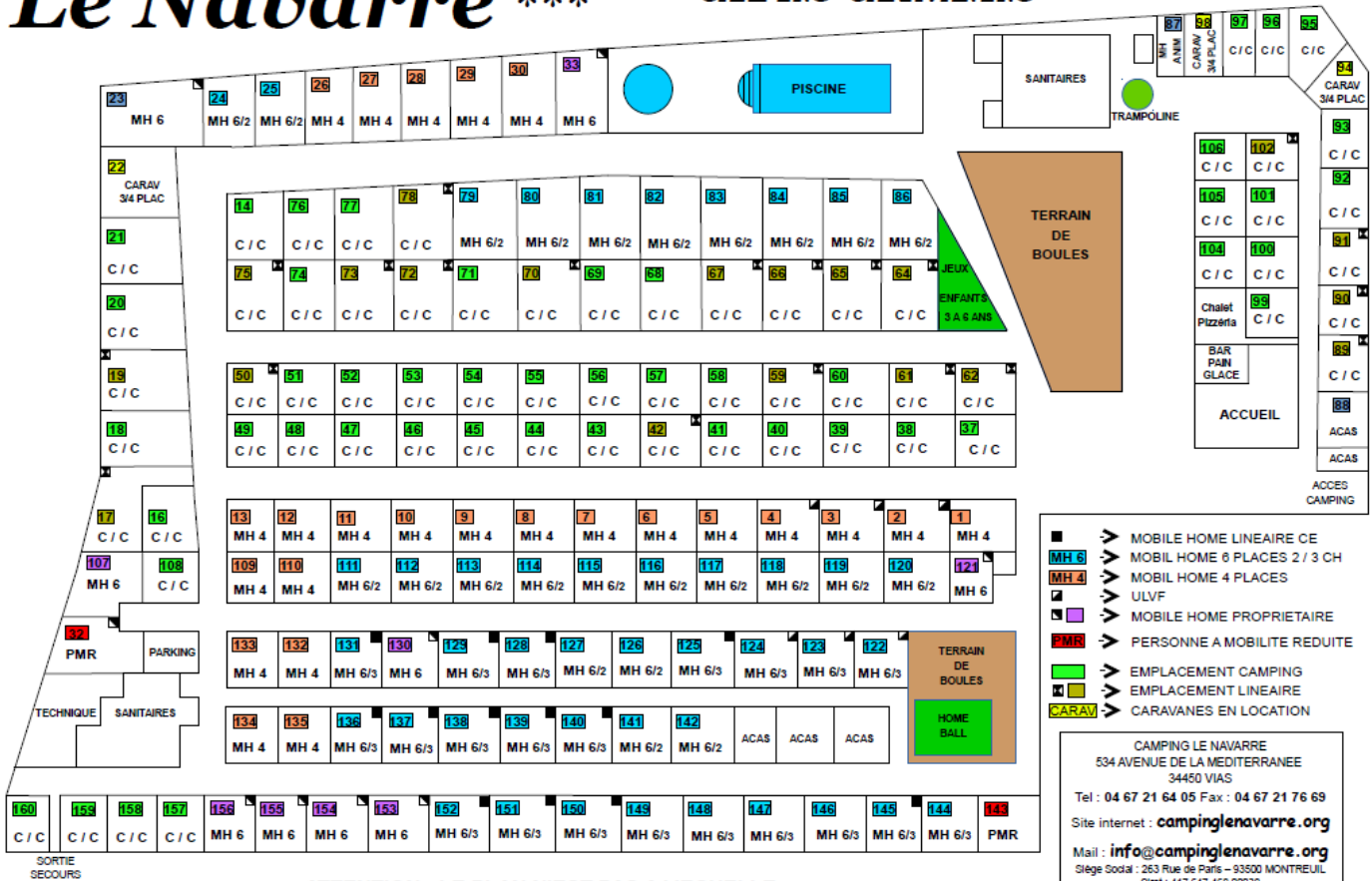
PISCINE: Short de bain **INTERDIT**; il est aussi formellement **PROSCRIT** de fumer, manger et d'entrer habillé sur la plage de la piscine

- Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

LE NON RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS PEUT ENTRAÎNER L'EXCLUSION DU CAMPING SANS DÉDOMMAGEMENT.

Le Navarre ***

CAMPING CARAVANING



ATTENTION : LE PLAN N'EST PAS A L'ECHELLE